**RAPPORT DE L’ATELIER DE PRESENTATION DU DOCUMENT D’OBSERVATIONS DE PCQVP – MALI ET LES COMMENTAIRES DES AUTRES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE PROJET DE DECRET D’APPLICATION DE L’ORDONNANCE PORTANT CODE MINIER ET D’ECHANGES SUR LE PROCESSUS ITIE AU MALI**

L’an deux mille vingt et le premier juillet, s’est tenu à l’hôtel MILLENIUM l’atelier de présentation du document d’observations de PCQVP – MALI et les commentaires des autres membres de la société civile sur le projet de décret d’application de l’ordonnance portant code minier et d’échanges sur le processus ITIE.

1. **La cérémonie d’ouverture a été marquée par :**
* les mots de bienvenue du Président de PCQVP – Mali : il a remercié les participants pour avoir répondu à notre invitation. il dira aussi que cette rencontre se déroule entre acteurs de la société civile afin d’améliorer les propositions de PCQVP – MALI. Au terme de cet atelier, la coalition PCQVP-Mali souhaite avoir un document consensuel et amélioré pour mener le plaidoyer de la société civile auprès des autorités.
* Les mots d’ouverture de M. Dramane BOUARE représentant du Président du Haut Conseil des Collectivités (**HCC) :** c’est un grand honneur pour le HCC de lancer les travaux de cet atelier vu l’importance du sujet. Le HCC est convaincu de l’immensité des tâches de la Coalition PCQVP – MALI. Il a déclaré que le HCC restera toujours un allié sûr de la coalition pour ses nobles combats. Il a ensuite déclaré ouverts les travaux de l’atelier.

Une pause de 15 minutes a été observée pour permettre au présentateur d’installer ses matériels. A la reprise, l’agenda comportant deux points à savoir le document sur la situation de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (**ITIE**) au Mali et la présentation du document d’observations de PCQVP sur le projet de décret.

1. **Présentation des documents**
	1. **Présentation du document sur l’ITIE**

Ce document a été par Nouhoum DIAKITE coordinateur de PCQVP. Sur les six (6) représentant de la société civile au sein du comité de pilotage de l’ITIE, cinq (5) étaient présents.

Depuis deux ans, la société civile est confrontée à des difficultés au niveau du Comité de Pilotage de l’ITIE. En effet les organisations de la société civile siègent au sein du comité de pilotage de l’ITIE pour asseoir la transparence dans la gestion des ressources extractives. En 2018, le comité de pilotage a constaté des dépenses sans lien avec le plan de travail annuel et celui opérationnel. Les représentants de la société civile ont dénoncé cette pratique ce qui a provoqué le départ de la secrétaire permanente de l’ITIE. Mais de 2019 à nos jours les choses n’ont pas évolué. Chaque année, l’Etat met à la disposition de l’ITIE des ressources financières qui ne produisent pas d’effet à cause de la mauvaise gouvernance. A ce jour le Mali n’a produit que le rapport 2016.Lors de la deuxième validation Mali en 2019, le Secrétariat international de l’ITIE a formulé quatre (04) mesures correctives et a fixé la troisième validation au 30 juin 2020. En dépit des alertes de la société civile, aucune activité majeure en lien avec ces mesures n’a été réalisée par le secrétariat permanent. Pour ce faire, la société civile a suspendu sa participation aux activités de l’ITIE le 08 juin 2020.Ladite suspension a été notifiée au Ministre à travers sa correspondance en date du 08 juin 2020avec ampliation au Premier Ministre, au président du Conseil National de la Société Civile et aux membres du comité de pilotage de l’ITIE. Suite à cette suspension, le Ministre des Mines et du Pétrole a accepté de rencontrer la société civile. Mais, avant la date de la rencontre pour la gestion des points de griefs le gouvernement a rendu sa démission conformément à la constitution.

Après l’intervention de Nouhoum DIAKITE, certains participants ont réagi en vue de prendre en charge les difficultés.

* + 1. **REACTIONS DES PARTICIPANTS**
* **Issaga FOFANA : AMDH : i**l faut passer par les moyens forts en organisant une conférence de presse afin d’informer l’opinion nationale sur la pratique au sein du secrétariat permanent de l’ITIE. Normalement le secrétaire général du Ministère doit pouvoir vous rencontrer puisqu’il a plein pouvoir pour la gestion des affaires courantes. Ça c’est la plaie des autorités maliennes ; encourager la mauvaise gestion et l’impunité.
* **Nouhoum KEITA :** journaliste. il faut faire un mémorandum pour informer largement l’opinion nationale et internationale. Au cas où le Mali est sanctionné, les gens vont se demander qu’est – ce que la société civile a fait pour dénoncer ou pour éviter cette suspension ? Il faut rendre publiques les difficultés. Pourquoi il n’y a pas de rapport depuis 2016 ?
	+ 1. **REACTIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L’ITIE :**

Pour la sélection du consultant qui doit faire le rapport ; aucun membre du secrétariat n’est associé à cette sélection. Le choix est fait par la DFM du ministère des Mines et du Pétrole. Le premier consultant qui faisait les rapports a été abandonné au profit d’un cabinet sénégalais.

Le grand problème, c’est l’absence d’un mécanisme de suivi / évaluation au niveau de l’ITIE.

La Banque Mondiale s’était engagée à financer le comité de pilotage pour l’élaboration d’un rapport mais nous ignorons le montant accordé par la Banque Mondiale.

L’année dernière, nous avons été informés par le département que la société civile dispose d’un montant pour mener ses activités mais nous avons refusé de prendre cet argent.

**Dramane BOUARE  HCC :** la difficulté entre les OSC et le secrétariat permanent est due à la mauvaise gouvernance. Moi, je demande à la société civile d’accepter de rencontrer le secrétaire général du ministère des mines et du pétrole.

**Mme Nana TOURE : SECO – ONG**: moi je pense qu’il faut passer par les moyens forts. Je suis d’accord avec mes deux prédécesseurs pour organiser une conférence de presse.

Aprèsces interventions, **Abdoul Wahab DIAKITE président PCQVP – MALI et du Collège de la société civile** siégeant au niveau de l’ITIE a affirmé avoir retenu une seulerecommandati**on. Il s’agit de l’organisation d’une conférence de presse dans le but d’informer** l’opinion nationale et internationale sur la position de la société civile.

Le point suivant a été abordé après la conclusion du président du collège de la société civile.

* 1. **DOCUMENT D’OBSERVATIONS DE PCQVP – MALI**.

Ledit document a été présenté par M. Tiémoko Souleymane SANGARE : secrétaire général de PCQVP – MALI et membre du comité de pilotage de l’ITIE .(voir document de présentation).

A la suite de cette présentation, les participants ont fait des contributions et posé des questions de clarification.

**CONTRIBUTIONS ET QUESTIONS**

**1 – KEITA Cheick Oumar (CAD – MALI) :** les rôles sont à trois niveau ; l’Etat, les Communautés et les Sociétés minières. Je crois qu’on doit élaborer un plan de compensation.

Est – ce que les industries minières et les orpailleurs contribuent à alimenter le fonds de développement ?

Existe – t- il un mécanisme de gestion des conflits ?

**2 – Addé SAYE (Cabinet Dofiné) : c**’est une bonne chose d’impliquerles OSC dans les négociations des conventions.

Aucune mention n’est faite par rapport à la renégociation des conventions minières.

Oui pour les sanctions mais elles doivent être proportionnelles aux dommages causés.

**3 – Seydou YALCOUYE : CEDA – MALI**: il y a absence totale de mesures par rapport au travail des enfants dans le document.

Aussi, il y a une méfiance entre les chefs des Tombloma des villages et les représentants de l’Etat. Il existe un antagonisme entre ces deux structures. Il donc nécessaire de formaliser les relations entre eux.

Les affrontements au niveau des zones frontalières. Il y a lieu de mettre un mécanisme de gestion de ces conflits transfrontaliers. Il faut sécuriser les villages par rapport aux déplacements.

**4 - Mme Nana TOURE : SECO – ONG**. – quelles sont les dispositions pratiques pour avoir accès aux informations ?

Dans l’article 85 ; il est question de réhabilitation pourquoi les orpailleurs traditionnels ne peuvent pas réhabiliter ? Il est important de prendre des mesures pour règlementer cette pratique.

**5 – Souleymane DEMBELE : CAD – MALI**. – depuis longtemps nous insistons sur la façon d’attribuer les titres, je pense que c’est l’occasion d’insister pour que les communautés et les OSC soient impliquées dans les commissions d’attribution des titres. Une synergie d’actions est indispensable dans ce sens. Les OSC doivent se battre pour sauver les communautés.

**6 – Bocar TRAORE : SINEC Sarl**: il y a un besoin pressant d’harmoniser les codes. Le secteur de l’eau n’est pas pris en compte. L’eau est un intrant dans la production minière. On ne produit pas de l’or s’il n’y a pas d’eau. L’eau est un patrimoine. Il y a un manque de concertation transversale entre les départements ministériels. Il faut prendre en compte les dispositions du code de l’eau. Les sociétés minières utilisent une grande quantité d’eau dans l’exploitation minière. La problématique de la gestion de l’eau est centrale dans la production de l’or mais il n’y a aucune disposition concernant l’utilisation de l’eau. Ceux qui prélèvent l’eau, qui l’utilisent doivent payer en fonction de la quantité d’eau utilisée ou prélevée. Il faut instaurer un mécanisme de suivi / évaluation de l’utilisation de l’eau. L’eau doit être prise en compte dans le code minier.

**7 – Issiaka SANOGO : ITIE. -** Quel est le devenir de ce décret. On peut faire un sondage auprès de l’Assemblée Nationale.

Est – ce qu’il ne faut pas trouver un moyen pour que le code de 2019 soit un code référentiel ? Il faut limiter les codes à un seul.

Définir les matériels et équipements dans le décret en plus des définitions qui sont dans le code.

Mettre en place un comité de suivi depuis le début du projet.

N’est – il pas possible de remplacer la Banque Mondiale par une Banque de droits maliens ?

Quelles sont les stratégies pour prendre en compte nos préoccupations ?

**8 – Issa KANOUTE** : j’ai l’information que le code a été ratifié par l’AN. Le gouvernement n’est pas obligé de soumettre le document d’application à l’AN. Il faut mener un lobbying pour prendre en compte nos préoccupations.

**9 – Amadou Issa GUINDO (INPS) : d**ans le document, il n’y a pas mention de la sécurité sociale. Au niveau de l’INPS on avait envisagé de commencer la sensibilisation pour montrer l’importance de ce volet.

* 1. **EXPLICATIONS DE PCQVP – MALI**

Le décret est signé par plusieurs ministres. Il s’agira pour nous d’approcher ces différents départements pour la prise en charge de nos préoccupations.

Nous allons revoir la numérotation du document.

Il existe des fonds de réhabilitations, il faut donc accompagner les collectivités pour la prise en charge des réhabilitations.

Avant de clore, le Président a remercié les participants pour la pertinence des contributions et la Coalition s’engage à engager des échanges avec ceux qui ont fait des propositions à savoir le cabinet Dofini, et les bureaux d’études CEDA et SINEC-SARL. Le but de ces échanges est d’insérer leurs propositions dans le document final de PCQVP6Mali.

L’atelier a formulé deux recommandations :

* la synergie d’action entre les acteurs de la société civile ;
* le maintien de la veille jusqu’à la signature de tous les arrêtés.

Il a déclaré les travaux de l’atelier à 14H

Bamako, le 1er juillet 2020

Le Rapporteur

**Issaga FOFANA**